

**Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Conseil général,
A l'occasion de la journée nationale d'action en faveur de protection maternelle et infantile,
je me joins à l'action et vous adresse le texte de la pétition nationale que je soutiens**



ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels), **ANAPSY-pe** (Association Nationale des Psychologues pour la Petite Enfance), **ANPDE** (Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes), **ANSFT** (Association Nationale des Sages-Femmes Territoriales), **ATD Quart Monde**, **Fédération CFDT-Interco**, **Fédération CGT des services publics**, **CSF** (Confédération Syndicale des Familles), **FNEJE** (Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants), **SNMPMI** (Syndicat National des Médecins de PMI), **SNUCLIAS-FSU**, **SUD collectivités territoriales**, **UFNAFAAM** (Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles), **UNIOPSS** (Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux)

Un plan d'urgence pour assurer l'avenir du service public de Protection Maternelle et Infantile

La récente stratégie nationale de santé adoptée par le gouvernement a pour maîtres mots : promotion de la santé et prévention, parcours de santé coordonné, prise en charge globale, coopération entre professionnels, action sur les déterminants de santé, service public territorial de santé, lutte contre les inégalités sociales de santé. Ce sont exactement les principes que le dispositif de PMI applique de très longue date pour la santé de l'enfant et de la famille.

Pourtant au même moment les services de PMI sont fragilisés dans de nombreux départements : beaucoup de consultations de nourrissons et de femmes enceintes ou de planification familiale, de bilans de santé en maternelle sont supprimés ; sinon les délais de rendez-vous s'allongent, le suivi d'enfants après 2 ans se restreint, les visites à domicile en pré et post-natal se raréfient. On ne compte plus les postes vacants, s'agissant surtout des médecins, mais aussi des puéricultrices, des sages-femmes. Le dispositif de PMI est ainsi en danger, alors qu'il est un pilier indispensable à la santé des enfants, des jeunes et des familles.

Ceci alors que le nombre de naissances reste à un niveau très élevé et que la médecine de ville, et a fortiori l'hôpital, ne sont pas en mesure de faire face dans de nombreux points du territoire à cette défaillance croissante des services de PMI (consultations préventives, vaccinations, dépistage, soutien à la fonction parentale, accompagnement et éducation pour la santé dans des situations de handicaps et de maladies chroniques, contraception, lutte contre les violences faites aux femmes, etc.).

Alors oui, la stratégie nationale de santé doit réinvestir la politique de santé publique de l'enfant et de la famille. Pour que tous y aient accès, il faut remédier à l'investissement très inégal de leurs missions de santé par les départements et renforcer les services publics de santé de proximité en formalisant sur chaque territoire une coopération locale des équipes de PMI avec les acteurs de santé concernés.

La PMI est vivante et prête à évoluer comme elle l'a toujours fait. En préservant sa vocation universelle elle doit toujours mieux prendre en compte les enjeux actuels : égalité d'accès aux soins et coordination entre le préventif et le curatif, accompagnement du développement de l'enfant dans toutes ses dimensions et de la fonction parentale, etc., dans un contexte d'aggravation de la précarité sociale, d'évolution des structures familiales et d'isolement grandissant de nombreuses familles.

Nous lançons l'alerte : cela ne sera possible que si le dispositif de PMI bénéficie d'une nouvelle impulsion des pouvoirs publics. Nous en appelons à la Ministre de la santé, à la Ministre de la Fonction publique, au président de la CNAM, aux présidents de l'ADF et de tous les conseils généraux, qui n'ont pas pris jusqu'ici la mesure de l'urgence.

Nous demandons quatre mesures d'urgence pour sauvegarder et développer la PMI :

* **La création** d'une instance nationale pour la promotion et la protection de la santé familiale et infantile chargée d'impulser une politique nationale de santé de l'enfant et de l'adolescent, de la famille, en lien avec les conseils généraux, les ARS, les CPAM et tous les partenaires.

* **Un plan d'urgence** pour accroître la démographie des professionnel-les de santé intervenant en PMI : revalorisation des statuts et rémunérations, formation initiale et accès au développement professionnel continu, et modalités de recrutement adaptés.

* **Le maintien** dans tous les départements de services de PMI dirigés par un médecin et comprenant des personnels qualifiés dans le domaine médical, paramédical, psychologique, éducatif, social.

* **L'accroissement** du financement de la PMI, de la part des divers acteurs que sont l'État, les ARS, l'Assurance maladie et les collectivités locales, chacun pour ce qui le concerne.

Nom, Lieu d'exercice, Signature :